

2007 La bataille contre les franchises

Didier Ménard, médecin généraliste

Au SMG, nous sommes en colère dès qu'une atteinte au système solidaire des soins est faite. Avec les franchises médicales, nous avons de quoi nourrir notre colère.

L'accès aux soins est une de nos vieilles batailles, devenue cruciale depuis l'instauration du secteur 2 en 1979. L'augmentation de la part non remboursée des soins est présentée comme la seule solution, mais année après année, cette part augmente avec la bénédiction des syndicats médicaux corporatistes.

C'est dans ce contexte qu'en 2003, le gouvernement demande un rapport à M. Chadelat, qui paraît en 2004, et qui conclut en incitant à un transfert des dépenses socialisées des caisses de Sécurité sociale vers les assurances complémentaires, offrant ainsi la santé au secteur marchand. Ce que nous ne savions pas à l'époque, c'est que la Mutualité française allait s'y précipiter et y perdre son âme. Car « responsabiliser les patients », mots maintes fois rabâchés dans les différents textes de lois, signifie toujours au final augmenter leur reste à charge en matière de soins (le fameux « RAC »).

En 2005, l'augmentation de 500 millions d'euros d'honoraires pour les médecins, principalement spécialistes, est « dealée » contre des économies d'un milliard sur le dos des malades, avec la promesse de prescription moindre d'arrêts de travail et la diminution des remboursements pour les patients en Affection de Longue Durée (remboursés théoriquement à 100 %).

Au fur et à mesure que les réformes tombent, le SMG s'attache à alerter les collègues, les syndicats, les mutualistes, les associations de malades. Mais en raison de la désinformation, largement orchestrée par le pouvoir politique, les caisses et l'industrie pharmaceutique, une cécité de la population et des professionnels règne sur les questions de soins et de santé : le système actuel détourne les jeunes médecins de l'exercice de la médecine générale et empêche l'accès aux soins de toute une partie de la population ; les pauvres meurent plus et plus vite que les riches. Et ceci, la société toute entière l'ignore ou surtout n'ose pas ou ne veut pas le voir.

Cependant, des militants lucides du mouvement social se rassemblent au sein de différents collectifs : Attac-Santé, collectif « la santé n'est pas une marchandise », Etats Généraux de l'Assurance Maladie (EGSAM), col-



lectif des hôpitaux de proximité, etc. Le SMG est partie prenante, mais la mobilisation peine à rassembler la population.

Les choses s'accroissent au premier janvier 2008 avec l'instauration par le nouveau président de la République, Nicolas Sarkozy, des franchises dites « médicales », véritables taxes sur la maladie.

Dès 2007, année de l'élection présidentielle, nous savions que cette question devenait un enjeu pour l'accès aux soins. Cette année-là, une fois de plus, nous essayons de réagir. Avec Sud Santé sociaux et l'Union Syndicale de la Psychiatrie, nous proposons un communiqué de presse. Parallèlement, une pétition circule sur le net « contre la franchise Sarkozy » à l'initiative de Christian Lehmann, Martin Winckler et Philippe Sopena, médecins généralistes dont les idées sont proches du SMG, et qui sont connus dans les médias en tant qu'écrivains pour les deux premiers.

Et nous nous retrouvons, un matin de juin 2007, dans l'arrière salle d'un bistrot de Ménilmontant, pour tenir une conférence de presse. Il y a beaucoup de monde, la salle est trop petite. Mais l'envie de ne pas laisser faire est grande. C'est ce matin-là qu'est né le Collectif National Contre les Franchises Médicales. Il œuvre toujours, mais jusqu'à ce jour, la mobilisation n'a pas permis un recul du gouvernement ¹. ■

1. Pour en analyser les raisons, lire entre autres Pierre Volovitch, « Des malades bien silencieux », *Pratiques* n° 41 *Redonner le goût du collectif*, 2^e trimestre 2008, p. 45-46. ■